La Justice Suisse Frappe Fort : Le Compte de Tidjane Thiam Bloqué



Dans un tournant judiciaire marquant, Tidjane Thiam, président du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (Pdci) et ancien directeur général du Crédit Suisse, voit son compte bancaire bloqué par la justice suisse. Cette décision fait suite à un procès perdu contre son ex-gouvernante, une Roumaine qui a su faire valoir ses droits après avoir dénoncé des conditions de travail abusives.

Les enjeux de cette affaire remontent à plusieurs années, précisément en 2018, lorsqu'une plainte pour « maltraitance » a été déposée à l'encontre de Thiam. Après un premier procès au civil, où la plaignante a obtenu gain de cause, un second procès s'est tenu à Zurich à la mi-août 2024. Thiam, absent lors de cette audience, était persuadé de pouvoir l'emporter sur le plan pénal, s'estimant lésé par les accusations portées contre lui. Cependant, le tribunal a tranché en faveur de son ancienne gouvernante, confirmant le diagnostic de trouble de stress post-traumatique, établi par des médecins, en raison des conditions difficiles de son emploi dans la villa

cossue de Thiam, sur les rives du lac de Zurich.

En décembre 2018, un incident a eu lieu au sein de la résidence de Thiam. La gouvernante aurait été verbalement agressée par le partenaire de ce dernier, suite à une panne de chaudière. Cet événement a conduit à son hospitalisation et, par la suite, à son licenciement. En quête de réparation, elle a sollicité une compensation, conformément à son contrat, mais sa demande a été rejetée par Thiam, qui a interprété la lettre comme une tentative de chantage. Toutefois, le tribunal a rejeté cette réclamation, estimant que la missive n'avait pas vocation à exercer une pression sur l'ancien directeur de la banque.La situation actuelle soulève des interrogations quant à l'impact financier de cette décision sur Thiam. Bien que l'on ne puisse encore mesurer l'ampleur de cette atteinte à son patrimoine, des sources affirment que le président du Pdci ressent les effets de cette affaire. Cela pourrait expliquer le montant modeste de 200 000 Fcfa qu'il a récemment transféré à ses représentants pour mobiliser de nouveaux électeurs, une somme jugée dérisoire par certains de ses fidèles, déçus par la tournure des événements.A la lumière de cette affaire et de bien d'autres pendantes devant les juridictions américaines et probablement ailleurs, l'on est en droit de s'interroger sur la qualité du personnage qui gère aujourd'hui, le plus vieux parti de Côte d'Ivoire. Le Pdci a-t-il fait le bon choix ?

Pierre Mélèdje